



PRÉVENTION CONTRE LES FEUX D'HABITATION

**LE DETECTEUR AUTONOME
AVERTISSEUR DE FUMÉE****Le DAAF**

En France, plus de 250 000 incendies domestiques sont recensés chaque année pour un bilan humain de près de 10 000 blessés et **600 décès**.

Les feux d'habitations tuent et blessent bien plus que les tous les autres feux de bâtiments (école, commerce, immeuble de grande hauteur, ...).

**Un incendie toutes les 2 minutes,
600 décès par an à domicile**

Aucun endroit de la maison n'est épargné par le feu :

- la cuisine
- le salon
- les chambres à coucher
- le garage
- le cellier

*Afin de réduire ce risque, une loi votée en 2010 oblige aujourd'hui toutes les habitations à être équipées d'au moins un appareil *Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF).*



Avec un détecteur, vous pourrez évacuer et alerter les Sapeurs-Pompiers plus rapidement
Feu maîtrisé au plus vite, vos vies et votre maison sauvées !



Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent

Pourquoi autant de dégâts humains et matériels lors d'un incendie ?

Les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie : environ 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

Si le feu n'est pas détecté suffisamment tôt, il se développe et la fumée envahit très rapidement toute la maison.

SOLUTION pour sauver des vies

l'installation obligatoire d'un DAAF

Appareil pas cher, facile à installer, à utiliser qui peut sauver votre vie et celle de vos proches



Qu'est-ce qu'un DAAF ?

Un DAAF est un appareil placé au plafond qui émet une alarme sonore puissante en présence de fumées produites lors d'un feu. Dès les premières

fumées, il émet une alarme puissante d'environ 85db devant permettre à une personne qui se serait endormie de se réveiller et de fuir à temps.

Le détecteur alerte l'occupant avant qu'il ne soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.

SDIS

47



mars 2016



DAAF

www.marque-nf.com

Choix du DAAF ?

Le marquage européen CE est obligatoire : il permet une libre circulation du DAAF dans tout l'espace économique européen. Pour plus de sécurité, choisissez un DAAF avec en plus le logo **NF** : c'est un signe de certification qualité du détecteur.

Composition du kit contenant le DAAF

Si vous achetez un produit certifié NF, il est obligatoirement livré avec sa pile, alcaline ou au lithium et avec des vis et chevilles (pour éviter les collages inefficaces). Une notice d'installation et de maintenance claire, explicite rédigée en français est fournie. Un numéro de téléphone d'assistance aux consommateurs vous est aussi proposé.



Où acheter un

DAAF ?
Il s'achète dans tous les supermarchés et magasins de bricolage.

Le prix moyen d'un DAAF certifié NF est de 15€
Il n'existe ni vendeur, ni installateur diplômé, reconnu, mandaté ou agréé par l'État.

Nul besoin ou obligation de passer par l'intermédiaire d'un installateur



Installation du DAAF

Il peut être installé par tout le monde sans difficultés avec un minimum d'outils (perceuse et tournevis).

Les endroits de fixation à privilégier sont **la circulation ou le couloir menant aux chambres**.

Les endroits de fixation à éviter sont la salle de bains ou la cuisine (la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de façon intempestive). Le détecteur de fumée se fixe de préférence **au plafond** (les fumées dégagées lors d'un feu montent).

Pour le fixer, deux trous au plafond et deux vis (fournies) suffisent.

En cas de logement sur plusieurs niveaux, installez au minimum un détecteur par étage.

SCHÉMA APPARTEMENT



- Protection minimale
- Protection complémentaire
- ✗ Installation déconseillée

SCHÉMA PLUSIEURS NIVEAUX



SDIS

47

SDIS 47
Cellule Prévention
Grand Public

mars 2016

Entretien du DAAF

Dépoussiérez régulièrement (au moins une fois par mois) votre détecteur pour éviter qu'il ne s'encrasse.

Profitez de l'occasion pour vérifier le bon fonctionnement de l'alarme de votre détecteur : appuyez quelques secondes sur le bouton «test».

L'avertisseur de piles faibles se manifeste le plus souvent par un léger bip régulier (approximativement toutes les 30 secondes). À partir de ce moment, la durée de vie de votre détecteur est très limitée (généralement moins d'un mois). Pensez à remplacer la ou les piles rapidement.



Remarque :

Il existe des modèles avec une pile scellée, généralement d'une durée de vie de 10 ans, l'appareil entier devra être remplacé une fois la pile usée.

Un signal sonore (différent de l'alarme de détection) vous indique que les piles sont à changer.

Conduite à adopter en cas de déclenchement de l'alarme du DAAF

En cas de déclenchement de l'alarme incendie il faut avant tout s'assurer de la présence de fumées

PAS DE FUMÉE ET/OU FLAMMES

Cela est dû à un dysfonctionnement du DAAF.
N'appellez pas les secours, il faut peut-être changer votre appareil.

FUMÉE ET/OU FLAMMES

Adopter la bonne conduite, mais dans tous les cas, il ne faut jamais pénétrer dans les fumées.

Si l'incendie se déclare chez vous :

- Fermez la porte de la pièce sinistrée
- Evacuez les lieux
- Fermez la porte du logement
- Sortez par l'issue la plus proche

Si l'incendie ne concerne pas votre logement :

- Restez chez vous
- Fermez la porte de son logement et mouillez-la
- Appelez les sapeurs-pompiers (N°18) et manifestez à la fenêtre si vous rencontrez un problème.

Contact: 05 53 69 24 41
infoprev@sdis47.fr
Lcl Xavier PERGAUD
Expert Mohamed BAKIRI